

Accords fiscaux—Loi

la désolation dans leurs circonscriptions. Monsieur le Président, je leur demande, par votre entremise, de se faire entendre. Ils ont été élus pour représenter des circonscriptions et des provinces.

Ces députés devraient se lever et dire aux Canadiens pourquoi, comme députés conservateurs, ils sont favorables au projet de Loi C-96. Ils devraient avoir le courage de se lever et de dire aux Canadiens et à leurs électeurs pourquoi ils n'appuient pas le projet de loi C-96.

Je voudrais que mon collègue et ami me dise pourquoi les députés conservateurs ne répondent pas aux questions et ne disent pas le fond de leur pensée au sujet de ce projet de loi. Je sais que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), qui se prépare à intervenir, a l'intention de prendre la défense de ses électeurs, comme il l'a déjà fait plusieurs fois. S'il est si populaire dans sa circonscription, c'est parce qu'il a le courage de se lever et de dire ce qu'il pense. Pourquoi les députés conservateurs restent-ils muets?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir posé la question. Pendant son intervention, j'ai essayé de comprendre pourquoi les députés conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'Opposition, prônaient exactement le contraire de ce que le projet de loi prévoit. J'ai des citations de ce que les députés de l'Opposition disaient en 1982, abstraction faite du ministre des Finances (M. Wilson) que j'ai déjà cité. Je voudrais maintenant citer des propos que l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) a eus, en 1982, pendant le débat sur la politique du 6 et 5 p. 100.

[Français]

«Ces répercussions ne sont peut-être pas immédiatement perceptibles pour le gouvernement fédéral, mais elles crèvent les yeux de milliers d'étudiants de niveau postsecondaire et de certaines personnes qui enseignent dans nos collèges communautaires et nos universités. Elles sont en fait effarantes. Le gouvernement est prêt à compromettre l'avenir de nos jeunes et celui d'autres personnes qui travaillent actuellement, mais qui auraient besoin de cours de formation ou de perfectionnement. Ce qui m'apparaît évident à écouter le discours prononcé ce matin par la ministre, c'est que le gouvernement qui a perdu tout contact avec la réalité ne semble pas prendre conscience de la crise croissante qui sévit dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. Elle ne semble pas être au courant de ce qui se passe.»

Et cela se trouve à la page 824 du Hansard et il s'agissait de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} MacDonald), la députée de Kingston et les Îles.

Monsieur le Président, je pourrais continuer, si vous me le permettez, avec un autre député, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn): «Ces programmes relatifs aux soins médicaux et à l'éducation relèvent de la compétence provinciale. Conclure en disant que, en quelque sorte, on peut parfaitement, pour lutter contre l'inflation, modifier un accord sans absolument aucune justification un an et demi après la mise en oeuvre du programme des 6 et 5 p. 100 qu'on prétendait nécessaire pour remédier à un problème d'inflation que l'on proclame déjà réglé. Voilà qu'il n'y a aucune raison, et le ministre devrait démissionner pour avoir osé nous fournir ce genre d'explications.» C'est à la page 816, monsieur le Président. Voilà qu'à ce moment-là il n'y avait aucune raison de modifier

ces accords et voilà que moins de 20 mois après les élections, sur une promesse qu'il y aurait une certaine collaboration et des consultations avec les provinces, ils ont complètement oublié le processus de consultations et des arrangements entre les provinces, et ils nous proposent ce projet de loi C-96 pour couper 8 milliards de dollars sur cinq ans pour toutes les provinces.

[Traduction]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais aussi participer à ce débat sur le projet de loi C-96. Il est très important de signaler ici deux points; premièrement, ce projet de loi aura un effet dévastateur sur le financement des provinces, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie. En fait, non seulement ce projet de loi entraînera de graves répercussions dans ces deux secteurs mais il aura aussi des effets indirects sur de nombreux autres secteurs qui doivent être financés par les provinces et les municipalités canadiennes. Deuxièmement, le projet de loi C-96 met en doute la crédibilité du ministre canadien des Finances, M. Wilson. Il remet aussi en question la crédibilité du gouvernement tout entier et de tous ses députés. Aucun gouvernement dans toute l'histoire du Canada n'a jamais eu une telle majorité et n'a été aussi décevant.

En quoi ce projet de loi remet-il en question la crédibilité du ministre des Finances? Vous avez sans doute déjà entendu cette citation, monsieur le Président, mais je vais la répéter une fois de plus parce que tous les Canadiens doivent être conscients du degré de crédibilité dont jouissent ce ministre des Finances et ce gouvernement. Le 23 mars 1982, lorsque le ministre des Finances faisait partie de l'Opposition, il s'est exprimé en ces termes au sujet du gouvernement fédéral des Libéraux de l'époque:

La seule façon dont il réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées du fédéral... Ce n'est pas là du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada.

Lorsque le ministre des Finances a fait cette déclaration à la Chambre le 23 mars 1982, je me demande comment il s'est imaginé qu'il pourrait présenter un projet de loi comme celui-ci sur le financement des programmes établis qui viserait le transfert de fonds fédéraux aux provinces destinés à l'assurance-maladie et à l'enseignement post-secondaire. Après avoir déclaré succinctement que ce n'était pas du fédéralisme coopératif mais du fédéralisme vorace que de faire cette chose terrible aux provinces, il a présenté le projet de loi C-96. Il fait exactement ce qu'il critiquait en 1982, alors qu'il était dans l'Opposition. C'est pourquoi j'affirme que ce projet de loi touche au coeur même de la crédibilité du ministre des Finances et de l'ensemble du gouvernement.

• (1300)

Par exemple, en 1986-1987 seulement, ce projet de loi coûtera à ma province natale, l'Ontario, 114 millions de dollars, en 1987-1988, 243.4 millions de dollars. En 1988-1989, l'Ontario recevra 387.5 millions de dollars de moins du gouvernement fédéral, en 1989-1990, 546.3 millions de dollars. La province devra combler la différence. En 1990-1991, ce projet de loi coûtera à l'Ontario 722.2 millions de dollars, et en